



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(29)/2
21 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-neuvième réunion directive
Genève, 13 septembre 2002

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90: ACTIVITÉS DE LA CNUCED
EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE CONCERNANT LES POLITIQUES	4
A. Examen par le Conseil du commerce et du développement de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90	5
B. Les pays les moins avancés – Rapport 2002	5
C. Contribution aux travaux du Comité des politiques de développement (CPD) et du Conseil économique et social	5
D. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: préparation et suivi.....	6
II. ACTIVITÉS SECTORIELLES	6
A. Commerce international.....	6
1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP).....	6
2. Cadre intégré pour l'assistance technique lié au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et leurs activités liées au commerce	8
3. Autre assistance technique liée au commerce	9
4. Diversification et développement fondé sur les produits de base	10
5. Activités de formation	10
B. Services.....	11
1. Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS)	11
2. Programme relatif aux pôles commerciaux	12
3. SYDONIA	12
4. Commerce électronique.....	13

Table des matières (suite)

	<u>Page</u>
5. Transport et transit.....	13
C. Dette et gestion de la dette.....	15
1. Club de Paris.....	15
2. Initiative PPTE	15
3. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).....	16
D. Investissement international et développement des entreprises	17
1. Investissement	17
2 Développement des entreprises	19
E. Programme mondial CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable	19

INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une des ses réunions directives, un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Dans le présent document – sixième d'une série soumise depuis la quinzième réunion directive du Conseil – est exposée l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et sont brièvement décrites certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) menées dans les différents secteurs relevant du mandat de la CNUCED. Ce rapport complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(27)/2, soumis à la vingt-septième réunion directive du Conseil, en juillet 2001.

2. D'une manière générale, l'objectif des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique peut être décrit comme un objectif de travail de recherche sur le développement des pays africains en vue de l'adoption de politiques nationales et internationales contribuant à accélérer la croissance et le développement sur le continent. Par ses services d'assistance technique et ses services consultatifs en Afrique, la CNUCED s'efforce de renforcer les capacités dans divers domaines de sa compétence:

a) *Commerce et services* – L'objectif est de mieux intégrer les pays africains dans le système commercial international, en les aidant à appliquer les règles commerciales, à mieux utiliser les clauses de traitement préférentiel ou de traitement différencié existant dans différents accords, à obtenir un meilleur accès aux marchés, et à renforcer leurs capacités de négociation;

b) *Investissement* – L'objectif est d'améliorer le climat général de l'investissement en Afrique tout en identifiant les possibilités qui existent d'attirer davantage d'IED;

c) *Facilitation du commerce* – Il s'agit de renforcer les capacités afin de réduire les coûts de transaction par une meilleure utilisation des technologies de l'information dans des domaines tels que l'information commerciale, les opérations douanières, les activités portuaires et les transports ferroviaires;

d) *Produits de base* – L'accent est mis sur la diversification et sur une meilleure gestion des risques;

e) *Dette extérieure* – Il s'agit d'améliorer la gestion de la dette et d'aider les pays dans leurs négociations au Club de Paris, ainsi qu'à tirer un plus grand parti des actuels mécanismes de réduction de la dette.

3. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique viseront à aider les pays africains à atteindre leurs objectifs dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le secrétariat de la CNUCED a déjà fourni un soutien actif au secrétariat du NEPAD, sous la forme d'études et d'analyses sur des questions concernant l'accès aux marchés, la diversification et les flux de capitaux. En outre, à la demande du pays organisateur du dernier sommet du G-8, la CNUCED a fourni des contributions et des informations sur des questions de commerce et d'investissement en vue des discussions entre les membres du G-8 et les partenaires du NEPAD. Le NEPAD devrait constituer la base du programme qui fera suite au Nouveau

Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, lequel fera l'objet d'un examen et d'une évaluation finals par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne 2002.

I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE CONCERNANT LES POLITIQUES

A. Examen par le Conseil du commerce et du développement de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

4. À sa quarante-huitième session, le Conseil a été saisi, pour examen, d'un rapport établi par le secrétariat de la CNUCED, intitulé «Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux». Dans ce rapport, rédigé à la demande de l'Assemblée générale et de la Conférence à sa dixième session en tant que contribution à l'examen et l'évaluation finals de la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, le secrétariat a passé en revue l'évolution de la situation économique de l'Afrique dans les années 90 et a fait un certain nombre de recommandations pour le renforcement de la croissance et du développement dans le continent. Le contenu et les conclusions du rapport ont été présentés, à sa demande, au groupe de personnalités éminentes chargées de réaliser une évaluation indépendante du Nouveau Programme.

B. Les pays les moins avancés – Rapport 2002

5. La première partie du *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* est consacré à l'évolution récente dans les PMA, y compris les tendances des flux financiers vers ces pays et les tendances de leur commerce extérieur. La deuxième partie du Rapport est axée sur les nouveaux objectifs fixés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, en particulier l'objectif fondamental d'une réduction de la pauvreté. Les auteurs du Rapport se sont efforcés de remédier au manque de données comparables au niveau international sur les tendances de la pauvreté en confectionnant un nouvel ensemble de données sur la pauvreté dans les PMA combinant données de la comptabilité nationale et statistiques issues d'enquêtes auprès des ménages. Le Rapport décrit ainsi les caractéristiques de la pauvreté dans les PMA et analyse les interactions complexes entre croissance et pauvreté, et la façon dont le commerce international influe sur celles-ci. Une attention particulière est accordée aux relations entre dépendance à l'égard des produits de base et pauvreté. Sont également examinées les conséquences de cette analyse pour une plus grande efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté.

C. Contribution aux travaux du Comité des politiques de développement (CPD) et du Conseil économique et social

6. La CNUCED a participé et contribué aux travaux du CPD relatifs à la révision des critères et de la méthode à appliquer pour ajouter ou enlever un pays de la liste des PMA. Elle a notamment établi diverses études, dont une note sur les avantages que confère le statut de PMA et sur la question de la «gradation» (E/2001/CRP.5 et Add.1).

D. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: préparation et suivi

7. La CNUCED a activement contribué à la préparation et au suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, s'agissant notamment de la rédaction du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et d'un projet de plan d'exécution de ce programme. Ce plan est le principal instrument dont dispose la CNUCED pour appliquer le Programme d'action dans le cadre de son mandat et de ses compétences. Il pourrait également être un important point de départ pour un suivi à l'échelle du système des Nations Unies, lorsque le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA sera devenu opérationnel. Au cours de la préparation de la troisième Conférence sur les PMA, les PMA africains ont notamment reçu une assistance de la CNUCED pour l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux pour la décennie 2001-2010; c'est ainsi que 33 des 34 PMA africains ont pu présenter un programme d'action national à la Conférence, dont l'application effective dépend fondamentalement de l'efficacité du nouveau mécanisme de suivi interinstitutions.

II. ACTIVITÉS SECTORIELLES

A. Commerce international

8. L'appui aux pays africains, en particulier aux PMA, concernant les politiques et les négociations commerciales, reste un élément clef de l'assistance technique liée au commerce et des activités de renforcement des capacités de la CNUCED. En 2001, l'accent a été mis sur la sensibilisation des pays africains aux incidences sur le développement des éléments des négociations commerciales examinés en préparation de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, Qatar, novembre 2001), et sur les moyens de les aider à déterminer les aspects prioritaires correspondant à leurs préoccupations et à leurs intérêts. Des services techniques et consultatifs ont été fournis pour des consultations préparatoires nationales entre représentants des pouvoirs publics, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile, en vue de définir des perspectives nationales dans l'optique de la Conférence ministérielle de l'OMC.

1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)¹

9. Le JITAP est exécuté par le CCI, la CNUCED et l'OMC, en collaboration avec des donateurs internationaux intéressés, et doit contribuer au renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que des capacités en matière de politique générale et de stratégies d'exportation dans les pays africains, afin d'aider ces pays à mieux comprendre et gérer leur intégration dans le système commercial multilatéral.

10. Au cours de la période considérée, l'exécution concertée par le CCI, la CNUCED et l'OMC d'une série d'activités interdépendantes s'est poursuivie dans tous les domaines d'intervention du programme, y compris la gestion des programmes, l'assistance aux administrations douanières, l'appui à l'adaptation de la législation nationale aux règles de

¹ Les pays bénéficiaires sont les suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie.

l'OMC, la mise en place de centres d'information sur les questions commerciales multilatérales, le lancement d'activités en rapport avec les pôles commerciaux, l'élaboration d'un manuel sur les «clefs du commerce», sans oublier le financement du commerce et la gestion de la qualité². Une attention particulière a été portée à quatre domaines prioritaires, conformément aux recommandations formulées à l'occasion d'une évaluation à mi-parcours du JITAP par des vérificateurs extérieurs à l'automne 2000. Ces quatre domaines prioritaires sont les suivants: i) mise en valeur des ressources humaines; ii) développement de stratégies sectorielles d'exportation; iii) revitalisation des comités interinstitutions pour l'OMC; iv) mise en service du forum Internet de communication et de discussion.

11. La CNUCED est responsable du domaine prioritaire ii), dont elle coordonne l'exécution des activités avec la pleine et entière participation du CCI et de l'OMC. La revitalisation des comités nationaux interinstitutions pour l'OMC et de leurs organes subsidiaires s'est poursuivie, avec des résultats encourageants. Des monographies nationales sur des questions commerciales essentielles en rapport avec l'OMC et le fonctionnement des comités nationaux interinstitutions ont été réalisées pour tous les pays bénéficiaires du JITAP au début de l'année. Des séminaires nationaux ont été organisés dans chaque pays entre avril et juin sur la base de ces monographies nationales, qui ont permis d'approfondir la compréhension de la constitution et de la finalité des comités nationaux interinstitutions, ainsi que de leur place dans le mécanisme gouvernemental, outre l'élaboration de programmes de travail englobant des consultations nationales et un suivi de la mise en œuvre des obligations à l'égard de l'OMC et la préparation des négociations commerciales.

12. La CNUCED a également participé à l'exécution d'activités dans les trois autres domaines prioritaires coordonnés par le CCI ou l'OMC.

13. Des séminaires préparatoires nationaux ont été organisés dans sept pays bénéficiaires entre avril et mai 2001, qui ont été suivis de deux réunions sous-régionales de haut niveau (à Ouagadougou et à Nairobi en août 2001) pour un échange d'expériences et l'élaboration de positions communes. Des réunions d'information sur d'importantes questions de négociation en rapport avec la Conférence de Doha ont été organisées à l'appui des préparations nationales et sous-régionales. Dans ce contexte, un soutien a été fourni pour renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion de la politique commerciale par le biais des comités nationaux interinstitutions pour l'OMC. Les comités nationaux ont été encouragés à se réunir régulièrement pour arrêter des positions nationales en vue de la Conférence de Doha. Des réunions spécialement consacrées à l'agriculture et aux services ont également été organisées pour aider les pays à se préparer aux négociations dans ces deux secteurs. Ces consultations ont facilité l'élaboration de positions nationales pour la Réunion des ministres africains du commerce (Abuja, septembre 2001), la Réunion des ministres du commerce des pays ACP (Bruxelles, novembre 2001) et la Conférence de Doha elle-même. Les comités nationaux ont continué de se réunir après la Conférence de Doha, pour en évaluer les résultats. Les activités ont également porté sur un renforcement des liens entre les acteurs nationaux et leurs homologues négociateurs commerciaux à Genève, au moyen de vidéoconférences multipoint.

² Ces activités concernent tous les pays, sauf la Tunisie, où le programme a été achevé en 1999.

14. L'exécution du programme a permis une participation effective des pays bénéficiaires à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Les capacités institutionnelles pour l'élaboration des politiques, les négociations commerciales, le développement des exportations et la diffusion de l'information ont été réactivées et renforcées. La compréhension des Accords de l'OMC et des négociations commerciales a été sensiblement améliorée. La coordination et l'exécution conjointes d'activités par le CCI, la CNUCED et l'OMC ont accru les synergies et assuré une utilisation efficace des ressources grâce à des économies d'échelle dans la gestion et l'exécution du programme.

2. Cadre intégré pour l'assistance technique lié au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et leurs activités liées au commerce

15. En mars 2001, le Comité directeur du Cadre intégré a lancé un programme pilote portant sur l'application des nouveaux arrangements pour le Cadre intégré résultant des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation réalisée en 2000. Ce programme pilote a initialement été exécuté dans trois pays – Cambodge, Madagascar et Mauritanie. La CNUCED a engagé des consultations avec les gouvernements de ces pays et présenté des avant-projets d'assistance technique pour examen, approbation et financement. À partir des enseignements tirés de la phase initiale du programme pilote, le Comité directeur a approuvé l'élargissement de celui-ci à 11 autres pays – Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Malawi, Mali, Népal, Sénégal et Yémen.

16. La CNUCED coopère avec d'autres institutions à l'établissement d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce, sous la direction de la Banque mondiale, et participe aux ateliers nationaux organisés pour en examiner les conclusions et recommandations, y compris les matrices d'action en matière d'assistance technique.

17. Au paragraphe 43 de la Déclaration ministérielle de Doha, les ministres ont invité «les organisations participantes à étudier, en coordination avec les partenaires de développement, la possibilité d'améliorer le Cadre intégré en vue de traiter les contraintes des PMA en ce qui concerne l'offre et d'étendre le modèle à tous les PMA après réexamen du Cadre intégré et évaluation du programme pilote en cours dans certains PMA».

18. À une réunion conjointe du Groupe de travail interinstitutions et du CAD de l'OCDE tenue à Paris en janvier 2002, les donateurs ont souligné qu'il fallait assurer un suivi urgent des études diagnostiques et que les institutions devaient aider les pays du programme pilote à transformer les plans nationaux d'action en plans concrets pour financement.

19. Dans le communiqué conjoint publié à la fin de leur réunion à Washington le 26 février 2002, les responsables des six institutions participantes ont instamment demandé «aux donateurs bilatéraux et aux institutions multilatérales de jouer, en consultation avec les autorités nationales des pays pilotes, un "rôle de donateur principal" dans les différents pays bénéficiaires, en vue de garantir l'application des recommandations prioritaires en matière d'assistance technique figurant dans les plans/matrices d'action». Des consultations ont depuis été organisées et des progrès ont été faits en vue d'identifier d'éventuels donateurs principaux dans certains pays pilotes.

3. Autre assistance technique liée au commerce

a) Programme d'assistance technique PNUD/CNUCED pour l'Afrique

20. Au titre d'un programme régional sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce, soutenu par le PNUD, la CNUCED a collaboré avec le secrétariat de l'OUA/Communauté économique africaine et avec la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU à l'organisation à Addis-Abeba (juin 2001) d'une réunion de haut niveau de négociateurs africains en préparation de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Cette réunion a aidé les participants à déterminer leurs objectifs en matière de négociations commerciales à la Conférence de Doha. En outre, un appui consultatif a été fourni, sur demande, à plusieurs réunions préparatoires sous-régionales et régionales, dont la réunion Commonwealth/SEATINI (Lusaka, Zambie, août 2001), la réunion COMESA/SADC (Le Caire, Égypte, juillet 2001), la quatrième Conférence des ministres du commerce de l'OUA/Communauté économique africaine (Abuja, Nigéria, septembre 2001), pour laquelle la CNUCED a également établi un document d'information générale sur l'évolution récente du système commercial multilatéral, et la Réunion des ministres du commerce des pays ACP (Bruxelles, Belgique, novembre 2001). Enfin, un appui technique a été fourni pour un séminaire national sur le commerce des services et les résultats de la Conférence de Doha, organisé au Botswana fin novembre 2001.

b) Appui aux pays les moins avancés pour la préparation aux négociations commerciales

21. Un appui a été fourni à plusieurs PMA africains dont le Mali, le Niger, le Tchad et le Togo, pour l'organisation de consultations préparatoires nationales et de réunions de concertation nationale en vue de la Conférence ministérielle de l'OMC. Pour chaque atelier ou réunion, des notes sur les priorités nationales et des mémentos sur des questions de négociation relevant de la Conférence de Doha ont été établis. La CNUCED a également aidé à la préparation et à l'organisation par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie de la Réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés (Zanzibar, République-Unie de Tanzanie, 22-24 juillet 2001); la plupart des PMA ont participé à cette réunion et ont adopté des objectifs communs concernant la Conférence de Doha. En outre, la CNUCED contribue à l'établissement de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce pour le Lesotho, pays qui fait partie du deuxième groupe de pays du programme pilote du Cadre intégré.

c) Assistance à des groupements régionaux d'intégration

22. L'objectif est d'intensifier les efforts déployés en matière de régionalisation et de promouvoir le commerce intrarégional en aidant les responsables gouvernementaux à conduire leurs négociations dans le secteur des biens et des services aux niveaux régional, sous-régional et multilatéral, et en évaluant attentivement les incidences des règlements en matière de règles d'origine sur le commerce entre pays partenaires d'une même région.

23. Dans le cas de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la CNUCED a concentré son appui dans le secteur des services (voir les paragraphes 36 et 37 plus loin), tout en continuant de fournir des conseils pour la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur le commerce (de marchandises), en participant aux réunions du Forum de négociation commerciale et du Haut Comité pour l'accès aux marchés et les règles d'origine ainsi qu'à deux

tables rondes, et en contribuant à la préparation et au suivi des réunions en collaboration avec le secrétariat de la SADC, à Gaborone.

24. Des mesures ont été prises pour faire profiter de l'expérience acquise avec la SADC d'autres initiatives d'intégration régionale, notamment le COMESA (Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe), dont le secrétariat a fait savoir qu'il serait heureux de bénéficier d'une assistance technique analogue. En avril 2002, la CNUCED a fourni un appui pour la préparation et l'organisation d'un atelier régional sur l'agriculture et la sécurité alimentaire à l'intention des 14 États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que d'un atelier national, au Sénégal, sur les négociations commerciales dans l'agriculture et les services.

4. Diversification et développement fondé sur les produits de base

25. Les pays africains sont les principaux bénéficiaires du projet «Renforcer les capacités en vue de la diversification et d'un développement fondé sur les produits de base», qui s'inspire des principes énoncés dans le projet de «Cadre opérationnel d'action pour la diversification des économies africaines»³. Sur les sept ateliers régionaux prévus par le projet, quatre ont eu lieu en Afrique.

26. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé, en collaboration avec le Gouvernement kényen, un atelier régional sur la diversification et le développement du secteur horticole dans les pays africains anglophones, à Nairobi, du 29 au 31 mai 2001. Un autre atelier stratégique national a eu lieu au Nigéria du 23 au 25 avril 2002.

27. Un atelier national sur les pêcheries artisanales et les marchés mondiaux a été organisé en Gambie les 11 et 12 août 2001, qui a permis d'identifier divers problèmes liés au développement des pêcheries en Gambie et à l'issue duquel des recommandations ont été formulées concernant les mesures à prendre pour accroître les capacités de production et les activités de commercialisation dans ce secteur.

5. Activités de formation

28. À sa trente-huitième session, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a approuvé des recommandations concernant l'intégration en un seul programme du Programme TrainForTrade, du Programme de certification portuaire et de certains éléments du Programme TrainMar. L'intégration des réseaux est en cours par le biais d'un site Internet sur lesquels les institutions partenaires peuvent échanger des informations. Une nouvelle structure d'assistance technique est actuellement mise au point, qui s'appuie sur l'intégration des programmes.

29. Un séminaire de trois semaines à l'intention des pays africains lusophones a été organisé au Cap-Vert en octobre-novembre 2001; y ont participé des administrateurs d'entreprises portuaires d'Angola, du Cap-Vert, de Guinée-Bissau et du Mozambique. Un atelier d'instructeurs destiné à des participants originaires de pays africains francophones a eu lieu du 10 au 14 avril 2002 à Cotonou (Bénin).

³ Voir le paragraphe 74 du document TD/B/EX(27)/2.

30. Le Bénin, le Burkina Faso et le Mali sont les bénéficiaires d'un projet régional TrainForTrade sur le renforcement des capacités de formation au commerce international. Des ateliers régionaux de formation sur le transport multimodal pour les décideurs de haut niveau et le transport multimodal et la logistique ont été organisés, respectivement, en juillet 2001 et mars 2002. Par ailleurs, un cours sur l'application du droit et de la politique de la concurrence a eu lieu à Ouagadougou en mars 2002, et la version française du cours sur le commerce, l'environnement et le développement a été validée en avril 2002.

31. Les ports du Bénin et du Sénégal possèdent l'expérience d'avoir organisé deux cycles complets du Programme de certification portuaire de la CNUCED. Ils ont acquis de larges compétences pédagogiques au niveau local et peuvent être considérés comme autonomes dans ce domaine. Ces ports cherchent à conclure des arrangements avec des établissements locaux d'enseignement supérieur pour conférer une certaine permanence au programme en le faisant figurer parmi les programmes sanctionnés par un diplôme. En outre, une deuxième session du cours de certification portuaire a été organisée en septembre 2001 à Gand (Belgique) à l'intention de pays africains francophones (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo et Tunisie).

32. L'enseignement à distance au moyen des technologies de l'information et d'Internet a été progressivement intégré à l'organisation et à la diffusion des séminaires de formation. Un séminaire de formation sur les accords internationaux d'investissement, organisé à Alexandrie (Égypte) en juin 2001, a ajouté à ses activités des éléments de téléenseignement tels que la production de matériel pédagogique sur CD-ROM et l'utilisation de forums de discussion sur Internet. Une activité pilote d'enseignement à distance a été lancée concernant la formation de participants au Sénégal et aux Comores dans le cadre du Programme de certification portuaire (octobre 2001-mars 2002). Par ailleurs, 35 participants du Bénin, du Burkina Faso et du Mali ont participé à un séminaire de téléenseignement sur divers éléments fondamentaux du cours de formation au droit et à la politique de la concurrence; cette activité a été réalisée en quatre sessions d'une demi-journée en novembre 2001.

B. Services

1. Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS)

33. L'objectif du CAPAS IV est d'aider les pays africains à élaborer des stratégies de libéralisation du commerce sous-régional des services et à renforcer leurs capacités pour les négociations sur l'AGCS.

34. Une analyse des propositions soumises au Conseil du commerce des services de l'OMC a été réalisée, dans le souci d'accélérer les travaux relatifs aux services au niveau multilatéral. Les résultats en ont été diffusés auprès du Groupe africain à Genève à l'occasion de réunions spéciales, ainsi qu'à un niveau régional avec l'organisation d'ateliers en Afrique.

35. Sous les auspices du JITAP, trois ateliers ont eu lieu dans trois pays d'Afrique de l'Est: Kenya (10 et 11 septembre 2001), Ouganda (10 et 11 décembre 2001) et République-Unie de Tanzanie (13 et 14 décembre 2001); ces ateliers ont mis en lumière l'importance d'une participation du secteur privé et des milieux universitaires aux côtés des décideurs pour l'analyse de questions relatives à des secteurs de services intéressant particulièrement le pays.

Les représentants du Gouvernement kényen ont profité de l'atelier pour élaborer une proposition concernant les négociations sur l'AGCS.

36. Comme convenu par les États membres de la SADC et approuvé par les ministres du commerce et de l'industrie de ces pays, le CAPAS IV apporte un appui aux négociations communautaires régionales et multilatérales sur le commerce des services. À cet égard, la CNUCED a mis au point des modèles sur le commerce des services dans les six secteurs prioritaires définis par la SADC. En préparation de la phase d'offres des négociations sur l'AGCS, la CNUCED, en collaboration avec les secrétariats du Commonwealth et de la SADC, a organisé un atelier régional en Namibie, du 20 au 24 mai 2002.

37. À la demande de certains États membres de la SADC, des ateliers nationaux ont été organisés comme suit: à Maurice les 3 et 4 mai 2001, au Botswana les 26 et 27 novembre 2001, et au Cap, en Afrique du Sud, les 29 et 30 novembre 2001.

2. Programme relatif aux pôles commerciaux

38. Au 31 décembre 2001, il existait 35 pôles commerciaux à divers stades de développement dans 24 pays africains, dont une vingtaine de pôles opérationnels ou quasi opérationnels dans les pays suivants: Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte (10 pôles commerciaux), Éthiopie, Maurice, Ouganda, Sénégal, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Un pôle commercial en est au stade de la conception (Soudan) et 14 au stade de l'étude de faisabilité (Afrique du Sud (2 pôles commerciaux) Algérie, Angola, Bénin, Érythrée, Gambie, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique et République-Unie de Tanzanie). En 2001, le nombre de pôles commerciaux opérationnels a considérablement augmenté, en particulier en Afrique subsaharienne. La CNUCED a également reçu 15 demandes de gouvernements africains, dont six de PMA, pour la création de pôles commerciaux.

a) Initiative africaine pour les pôles commerciaux

39. Une réunion de 16 directeurs de pôles commerciaux africains a eu lieu à Pretoria, en Afrique du Sud (du 13 au 16 août 2001), sous le parrainage du Comité directeur national sud-africain pour les pôles commerciaux. L'objectif était de créer un forum régional de pôles commerciaux, de promouvoir le commerce entre pays africains et d'étudier des partenariats stratégiques. Il en a résulté le lancement d'une initiative africaine pour les pôles commerciaux, ouverte à tous les pôles commerciaux africains, qui permettra d'accroître la coordination, les échanges des informations commerciales et les contacts commerciaux, en plus de constituer un canal de communication entre pôles commerciaux et de les aider à échanger des expériences en vue d'accroître le commerce intra-africain.

3. SYDONIA

40. Le système douanier automatisé (SYDONIA) a été installé ou est en cours d'installation dans 29 pays en Afrique. En 2000, la plupart des pays qui utilisaient la version 2 du système ont décidé de passer à la version la plus récente, SYDONIA++. Des projets d'assistance technique pour le passage à cette nouvelle version sont en cours dans huit pays, et deux autres pays qui n'étaient pas des utilisateurs du SYDONIA auparavant ont commencé d'utiliser le système. Dans

presque tous ces pays, les pouvoirs publics ont décidé de financer les projets directement sur leur propre budget, ce qui témoigne des avantages réels qu'ils en attendent.

41. Depuis octobre 2001, un expert des technologies de l'information, basé à Ouagadougou, est détaché par la CNUCED/SYDONIA pour aider les pays d'Afrique de l'Ouest à passer au nouveau système. L'objectif est de fournir au niveau régional les compétences techniques nécessaires pour assurer la mise en place et la maintenance du système. Des discussions sont en cours avec des organisations régionales – CEMAC, COMESA, CEDEAO, UEMOA – et des donateurs potentiels pour la création de centres régionaux d'appui.

42. En mars 2001, un séminaire a été organisé à Ouagadougou, avec la participation de la CNUCED, de l'UEMOA et d'États membres. Il s'agissait de normaliser les codes utilisés dans les applications nationales SYDONIA, outre les normes déjà adoptées par les organisations régionales et internationales dans le secteur des douanes.

4. Commerce électronique

43. En coopération avec le CCI et avec le Pôle commercial égyptien du Caire, un séminaire sur le commerce électronique et le développement des PME et un atelier de formation sur le commerce électronique à l'intention du COMESA et des pays arabes ont été organisés au Caire, le 5 novembre et du 6 au 9 novembre 2001, respectivement.

5. Transport et transit

44. La livraison 2002 de l'*Étude sur les transports maritimes* donne des informations sur l'évolution des transports maritimes dans les différentes sous-régions du continent africain et sur le développement de la flotte des pays africains. Il y est estimé que les coûts de fret pour les importations sont d'environ 50 % plus élevés pour ces pays que pour l'ensemble des pays en développement. Le *Bulletin des transports* publié en 2001 contient une note technique sur l'évolution du trafic conteneurisé dans 43 ports africains au cours de la période 1997-2000. La Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transport internationaux a adopté un certain nombre de recommandations importantes, de portée nationale et internationale, visant à accroître l'efficacité du secteur des transports et à renforcer ainsi la compétitivité.

45. Les projets d'assistance technique pour la rénovation des ports somaliens ont été achevés fin 2001; ils ont permis d'améliorer la gestion et les activités dans ce secteur d'une très grande importance pour la vie économique de la Corne de l'Afrique. En 2001, la mise en place d'un cadre administratif pour le transit de marchandises par le port de Berbera, à destination de l'Éthiopie, s'est poursuivi avec la rédaction d'un projet de législation et l'organisation d'ateliers.

a) Révision de l'Accord de transit du couloir septentrional

46. En collaboration avec la CEA et la SADC, la CNUCED a fourni des services consultatifs au Gouvernement du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda pour la révision de l'Accord de transit du couloir septentrional régissant les opérations de transit le long de ce couloir, qui relie le port de Mombasa au Kenya à trois pays voisins sans littoral. L'objectif est qu'à l'avenir, cet accord constitue un cadre réglementaire et

institutionnel pour le transit et un instrument pour la mobilisation de ressources et le renforcement de la participation du secteur privé.

b) *Étude comparative de couloirs de transit pour le Rwanda*

47. En collaboration avec le Centre de développement sous-régional de la CEA, la CNUCED a commandé une évaluation des différents couloirs de transit possibles pour le Rwanda. Cette étude, qui permettra d'évaluer le couloir central (transit par la République-Unie de Tanzanie) et le couloir septentrional (transit par le Kenya et l'Ouganda), prendra en compte des facteurs tels que les coûts de transport, les délais de transit, la sécurité, la fiabilité, etc., afin de fournir au Rwanda (Gouvernement, chargeurs, etc.) les éléments nécessaires à un choix rationnel.

48. Un examen de l'amélioration des systèmes de transport en transit en Afrique de l'Est et en Afrique australe a été entrepris par la CNUCED, qui a également formulé des recommandations sur un large éventail de mesures qui permettraient de renforcer la coopération en matière de transport en transit dans la sous-région.

c) *Mesures spécifiques se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral*

49. Le rapport du secrétariat de la CNUCED soumis à l'Assemblée générale, sous couvert d'une note du Secrétaire général de l'ONU (A/56/427) en date du 10 octobre 2001, traitait de grandes questions intéressant les 15 pays en développement sans littoral du continent africain. À la suite de ce rapport, l'Assemblée générale a notamment invité les pays donateurs, le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions multilatérales de financement et de développement à fournir aux pays en développement sans littoral et de transit une assistance financière et technique appropriée sous la forme de moyens de transport, d'entreposage et autres installations de transit, y compris des itinéraires de remplacement et une amélioration des communications, ainsi qu'à promouvoir des projets et programmes sous-régionaux, régionaux et interrégionaux.

d) *Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)*

50. Dans la sous-région du COMESA, cinq compagnies ferroviaires et deux administrations portuaires ont commandé les modules RailTracker et PortTracker en juin 2001, les pays concernés étant le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. D'autres activités concernent des propositions relatives à l'utilisation du système RailTracker: par les chemins de fer marocains (ONCF), avec l'assistance de la compagnie ferroviaire française et un financement de la Banque mondiale; en Égypte (avec l'aide des chemins de fer allemands et de Siemens); par la société ferroviaire nigériane; par la nouvelle compagnie Beit Bridge Railway en Afrique australe; et par les chemins de fer congolais, sous les auspices du COMESA. Les nouvelles versions du logiciel ont été fournies aux sociétés ferroviaires du Soudan et du Cameroun. Pour ce qui est du système PortTracker, les ports de Dakar et d'Abidjan se sont déclarés intéressés par ce système. Enfin, concernant le système RoadTracker, le Centre de la CEA pour les pays sans littoral, à Kigali, s'est engagé à financer, au nom du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda, la rédaction d'une proposition d'installation du système RoadTracker dans le couloir septentrional (Mombasa-Kigali) pour les marchandises en transit.

51. Le projet relatif au système d'information sur le matériel roulant (projet RSIS) en Afrique australe (SADC), qui permettra d'interconnecter les systèmes d'information de 11 compagnies ferroviaires de la sous-région, devait être opérationnel en 2001. L'exécution du projet a été retardée par des problèmes entre l'institution de financement et le maître d'œuvre. La situation devrait rapidement se débloquer, et le système entrera en service en 2002.

C. Dette et gestion de la dette

1. Club de Paris

52. La CNUCED aide les pays africains et d'autres pays débiteurs à préparer leurs négociations au Club de Paris. Elle continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du Club consacrées à la renégociation des dettes bilatérales publiques des pays en développement. En 2001 et au cours des cinq premiers mois de 2002, 22 pays au total ont conclu de nouveaux accords de rééchelonnement ou de restructuration de leur dette envers des créanciers du Club de Paris. Quatorze de ces pays étaient des pays d'Afrique subsaharienne, qui appartenaient tous à la catégorie des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie ont atteint leur point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE en 2001 et ont conclu des accords de réduction de l'encours de la dette aux termes desquels la plus grande partie, mais non la totalité, de leur dette «antérieure à la date limite» à l'égard de créanciers du Club de Paris doit être annulée. Au-delà de ces accords, ces pays devraient également bénéficier d'annulations additionnelles de dettes de la part de ces mêmes créanciers à un niveau bilatéral. Neuf autres PPTE africains – Cameroun, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Niger, Rwanda et Tchad – ont obtenu un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne (c'est-à-dire 90 % de réduction du service de la dette en valeur actuelle), les créanciers choisissant en général une annulation totale des remboursements dus au cours de la période de consolidation. L'Éthiopie et la Sierra Leone ont, quant à elles, obtenu un allègement aux conditions de Naples portant sur une réduction de 67 % du service de la dette en valeur actuelle, et la Côte d'Ivoire a obtenu une réduction de 80 % du service de sa dette selon les conditions de Lyon. Des accords avec ces trois derniers pays ont été conclus en attendant que le point de décision aux termes de l'Initiative PPTE soit atteint.

2. Initiative PPTE

53. Les travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED dans le domaine de la dette des pays en développement, y compris des pays africains et des pays PPTE, sont indiqués dans le rapport annuel sur la situation de la dette des pays en développement soumis à l'Assemblée générale. Le dernier rapport en date (A/56/262) traite de questions encore en suspens dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. Si l'Initiative renforcée a constitué une certaine amélioration par rapport au mécanisme initial, elle doit néanmoins être encore améliorée pour que des progrès concrets soient faits concernant la solution du problème de la dette des pays pauvres; il s'agirait notamment de prendre des mesures pour accélérer un allègement effectif de la dette, par exemple en facilitant l'élaboration et l'exécution des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), processus qui pour de nombreux pays reste un obstacle trop difficile. De plus, il apparaît de plus en plus que les évaluations de la viabilité de l'endettement réalisées dans le cas des PPTE ont été excessivement optimistes quant au niveau d'endettement que les pays seraient capables de supporter après avoir bénéficié d'un allègement de la dette. Cela montre combien il est important de réaliser une évaluation indépendante de la viabilité de l'endettement;

cette évaluation ne devrait pas être limitée aux pays PPTE, elle devrait aussi concerner d'autres pays à faible ou moyen revenu très endettés. Un autre facteur crucial du succès de l'Initiative PPTE est que les mesures d'allègement s'ajoutent aux transferts globaux antérieurs à ces mesures.

3. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

54. En 2001, le programme SYGADE a réalisé 25 missions dans 11 pays africains⁴, principalement pour assurer une formation à la gestion de la dette et dans certains cas pour installer la version 5.2 du SYGADE. Le personnel du programme a également participé à des séminaires et à des ateliers régionaux sur le terrain et a accueilli à Genève des responsables gouvernementaux de trois pays africains pour les former à des éléments spécifiques du SYGADE en rapport avec le Club de Paris et l'Initiative PPTE.

55. Le programme SYGADE contribue au renforcement des capacités pour la gestion de la dette en Afrique de l'Est et en Afrique australe depuis 1985. L'appui de la CNUCED dans la région passe dans une large mesure par une coopération avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (MEFMI).

56. L'année 2002 devrait être une année relativement bien remplie dans cette région. Un accord actualisé de coopération entre la CNUCED et le MEFMI sera signé au cours de l'année, et, au titre du programme de travail associé à cet accord, la CNUCED formera trois membres de l'Institut spécialisés dans la gestion de la dette en 2002. La CNUCED a également participé à un atelier MEFMI/Banque mondiale sur la gestion des risques, organisé en novembre 2001 à Mbabane (Swaziland).

57. En 2001, la CNUCED a pris des contacts avec l'organisation Pôle Dette pour établir une coopération officielle, analogue à celle qu'elle entretient avec le MEFMI, pour l'exécution d'activités conjointes de renforcement des capacités en matière de gestion de la dette. Des activités communes ont déjà été engagées, et la CNUCED a participé à un séminaire sur la gestion des risques organisé par Pôle Dette à Libreville, au Gabon.

58. En décembre 2001, la troisième conférence interrégionale sur la gestion de la dette a réuni des représentants de 64 pays, dont 25 pays africains; des experts de plusieurs services africains de la gestion de la dette y ont présenté des communications.

59. Il est généralement reconnu que les gains pour les pays bénéficiaires l'emportent de loin sur le coût des projets nationaux SYGADE. Le coût de ces projets en Afrique va de 50 000 dollars É.-U. à plus de 900 000 dollars, en fonction des activités engagées, de l'ampleur de la base de données sur la dette à informatiser, et du matériel et du personnel prévus dans le projet. Le SYGADE accroît l'efficacité des procédures relatives au service de la dette. Des économies substantielles ont pu être réalisées en corrigeant les erreurs figurant dans les créances des institutions créancières et en limitant des coûts tels que trop-versés ou intérêts de retard imputables à une mauvaise tenue des comptes. Le SYGADE permet aux pays de disposer d'une

⁴ Angola, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Rwanda, Tchad et Togo.

base de données actualisée sur la dette et d'être mieux préparés à leurs négociations de prêt ou de rééchelonnement, y compris dans le contexte de l'Initiative PPTE renforcée.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Investissement

60. La section consacrée à l'Afrique du *World Investment Report 2001* comprenait une partie sur les tendances récentes de l'investissement étranger direct (IED) en Afrique. En 2001, la CNUCED a réalisé, en collaboration avec l'agence Investir en France et le cabinet Arthur Andersen une étude, des plans d'investissement des 600 plus grandes sociétés transnationales. Les résultats, publiés dans un communiqué de presse daté de décembre 2001, seront exposés plus en détail dans la livraison 2002 du *World Investment Report*. À l'occasion du Forum africain pour la promotion des investissements, organisé à Genève le 16 juillet 2001, une note d'information sur les conditions d'investissement et les tendances de l'IED en Afrique a été établie pour une table ronde organisée sur la question.

61. Le projet CNUCED-Chambre de commerce internationale sur l'établissement de guides de l'investissement et le renforcement des capacités dans les PMA est presque achevé. Cinq PMA étaient concernés et des guides de l'investissement ont été publiés pour l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda. Un groupe d'experts indépendants a établi un rapport d'évaluation du projet et a recommandé l'extension de celui-ci à d'autres pays.

62. Dans le contexte d'un projet sur l'évaluation des besoins en vue d'attirer des IED asiatiques en Afrique, des rapports et des profils nationaux d'investissement concernant cinq pays (Botswana, Ghana, Madagascar, Mozambique et République-Unie de Tanzanie) ont été examinés à l'occasion d'une table ronde de haut niveau sur le «Rôle des IED asiatiques dans le développement de l'Afrique», organisée à Durban (Afrique du Sud), les 10 et 11 juillet 2001; les résultats en seront incorporés dans un manuel de coopération technique sur la promotion des IED asiatiques en Afrique.

63. Le projet relatif au développement de marchés des assurances compétitifs vise à créer dans les pays en développement, en particulier dans les pays africains, des marchés d'assurance compétitifs et efficaces afin d'améliorer l'accès d'une grande partie de la population aux services d'assurance et à préparer les pays à la poursuite de la libéralisation du secteur des services financiers. Trois réunions ont été organisées en Afrique en 2001 pour améliorer la compréhension du rôle des contrôleurs et renforcer les compétences et les capacités techniques du personnel des autorités de contrôle dans les pays africains. Des réunions ont également été organisées sur les incidences de la libéralisation, un programme de notation des assureurs africains a été mis en place et a déjà permis de noter une vingtaine de sociétés d'assurances africaines, et un logiciel destiné aux assureurs africains a été mis au point qui sera installé dans une cinquantaine de sociétés au moins à partir de l'été 2002.

a) Promotion de l'investissement

64. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de renforcement des capacités pour la promotion de l'investissement dans les pays en développement, la CNUCED a organisé un troisième atelier

sur la promotion des investissements en Égypte (du 26 au 28 mai 2001, au Caire)⁵, à l'intention du personnel diplomatique égyptien de rangs moyen et élevé.

65. En 2001, la CNUCED a contribué à un atelier de formation organisé par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) à Kampala (Ouganda) du 23 au 26 juillet. Ont participé à cet atelier, consacré à l'utilisation du réseau Internet pour la promotion des investissements, des professionnels de la promotion des investissements des pays suivants: Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zanzibar. Les participants ont passé en revue les nouvelles utilisations des technologies de l'information pour la promotion des investissements.

b) Examens de la politique d'investissement

66. En 2001, les examens de la politique d'investissement pour Maurice et la République-Unie de Tanzanie ont été achevés et ceux pour le Botswana, l'Éthiopie et le Ghana se sont poursuivis. À cet égard, une mission d'évaluation a été effectuée à Gaborone (Botswana) du 3 au 14 juin 2001 en préparation de cet examen. Une mission a également été réalisée à Accra (Ghana) du 28 juin au 13 juillet 2001, dont les conclusions serviront à l'examen de la politique d'investissement du Ghana. Toujours en 2001, la CNUCED a poursuivi les activités, commencées l'année précédente, faisant suite à l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda.

67. La CNUCED a collaboré avec le Comité directeur du NEPAD sur des questions concernant l'investissement. En particulier, à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, une réunion parallèle du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement dans les PMA a été organisée en collaboration avec ce comité directeur pour examiner le rôle de l'IED dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

c) Accords internationaux d'investissement

68. Au cours de la troisième Conférence des Nations sur les pays les moins avancés (Bruxelles, Belgique, 14-20 mai 2001), la CNUCED a organisé une cérémonie de signature d'accords bilatéraux d'investissement; 29 accords ont ainsi été signés, notamment par le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, les Comores, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, Maurice et le Tchad. En une autre occasion, 13 accords bilatéraux d'investissement ont été conclus entre 10 pays participants – dont l'Érythrée, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda et le Soudan –, à Bonn (Allemagne), du 1^{er} au 6 octobre 2001.

69. Un cours de formation intensif sur la négociation d'accords internationaux d'investissement à l'intention de pays francophones a eu lieu à Alexandrie (Égypte), du 5 au 15 juin 2001; les 21 participants venaient des pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, République démocratique du Congo, Tchad et Tunisie.

⁵ Voir TD/B/EX(27)/2.

2. Développement des entreprises

70. Au Maroc, en 2001, les activités de formation se sont poursuivies avec l'organisation de trois ateliers de formation à l'entrepreneuriat ayant réuni plus de 50 participants, et la certification d'un formateur principal et d'un formateur associé. En juin 2001, l'Association marocaine des Empretec a été fondée et un site Web a été créé (www.empretecmaroc.co.ma). Le Centre Empretec Maroc a été juridiquement constitué en tant qu'association à but non lucratif.

71. En Ouganda, en 2001, du personnel de projet, des formateurs et des conseillers commerciaux ont été sélectionnés et engagés par le Ministère des finances, le PNUD, Enterprise Africa et la CNUCED. Trois ateliers de formation Empretec ont été organisés au cours du second semestre, qui ont permis de former plus d'une centaine d'entrepreneurs, dont 40 % étaient des femmes. Le projet a été présenté à un large éventail de banques, d'associations professionnelles, de donateurs, d'ONG et autres organisations compétentes, qui en ont examiné le contenu et les modalités. Il a été décidé que ce projet serait réalisé en étroite coopération avec un projet de l'ONUDI, financé par l'Italie, actuellement exécuté au sein de l'Autorité ougandaise pour l'investissement. Le Gouvernement norvégien a annoncé une contribution de 500 000 dollars É.-U. pour 2003-2004, destinée à en compléter le budget.

E. Programme mondial CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable

72. Dans le cadre de ce projet PNUD/CNUCED, une première mission a été réalisée en Tunisie (Tunis), du 7 au 9 février 2001 dont l'objectif était de contribuer aux consultations sur le *Bilan commun de pays pour la Tunisie*, actuellement préparé par des consultants nationaux. Trois grands domaines ont été sélectionnés: commerce international, investissement et aspects correspondants relatifs au développement humain. Un comité directeur ONU/Gouvernement tunisien a veillé à la cohérence de cette initiative avec l'élaboration parallèle du dixième Plan économique et social national pour 2002-2006. Le bilan commun de pays a également servi à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2002-2006. Des activités analogues ont été entreprises au Mali. Deux missions de la CNUCED dans ce pays ont été réalisées: du 15 au 19 janvier 2001 (pour lancer le bilan commun de pays pour le Mali) et du 15 au 21 juillet 2001 (pour en évaluer l'état d'avancement et tenir des consultations avec le Gouvernement malien sur l'organisation d'un atelier national en 2002).
